

Pour débat à la Commission permanente – Voir article 15 du Règlement

Doc. 11170
5 février 2007

Éducation et formation professionnelles des journalistes

Rapport
Commission de la culture, de la science et de l'éducation
Rapporteur : Rafael Huseynov, Azerbaïdjan, ADLE

Résumé

La liberté et l'indépendance des médias constituent l'un des fondements d'une société démocratique, l'un des moteurs de la transition démocratique et l'une des conditions de la stabilité démocratique. Pour que les médias fonctionnent correctement, les journalistes doivent faire preuve de responsabilité et de professionnalisme, ce qui ne peut être obtenu que par l'éducation et la formation professionnelles des journalistes.

L'Assemblée recommande d'assurer des cours de formation professionnelle pour les journalistes au niveau national et par le biais du Conseil de l'Europe, éventuellement en coopération avec les médias et leurs organisations professionnelles. Elle décide d'apporter son aide aux parlements des États membres pour mettre en place des services chargés des relations avec les médias indépendants, en vue de renforcer la transparence du travail parlementaire ainsi que le professionnalisme des médias informant sur ce travail.

A. Projet de recommandation

1. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe estime que la liberté et l'indépendance des médias constituent l'un des fondements d'une société démocratique, l'un des moteurs de la transition démocratique et l'une des conditions de la stabilité démocratique. Pour que les médias fonctionnent correctement, les journalistes doivent faire preuve de responsabilité et de professionnalisme, ce qui ne peut être obtenu que par l'éducation et la formation professionnelles des journalistes.

2. L'Assemblée est consciente des défis qui se posent aux médias et aux journalistes en Europe, en particulier la transition entre le totalitarisme et la démocratie à travers l'Europe, les avancées technologiques des nouveaux médias numériques ainsi que la mondialisation croissante des flux et des marchés de l'information. En Europe, les médias travaillent de plus en plus sans se soucier des frontières nationales : les journalistes se déplacent d'un État à l'autre en écrivant sur des sujets venant de l'étranger ou intéressant un public étranger et les produits médiatiques sont diffusés au-delà des frontières. Ces évolutions ouvrent de nouveaux horizons aux journalistes et font peser sur ceux-ci de nouvelles exigences, notamment en matière de qualifications nouvelles, de connaissances accrues et de formation continue.

3. Dans ce contexte, l'Assemblée rappelle sa Résolution 1003 et sa Recommandation 1215 (1993) relatives à l'éthique du journalisme, sa Résolution 1165 (1998) sur le droit au respect de la vie privée, sa Résolution 1438 et sa Recommandation 1702 (2005) sur la liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes dans les zones de conflits, sa Recommandation 1706 (2005) sur les médias et le terrorisme ainsi que sa Résolution 1510 (2006) sur la liberté d'expression et le respect des croyances religieuses.

4. L'Assemblée tient à rappeler l'assistance et la coopération fructueuses fournies par le Conseil de l'Europe depuis plus d'une décennie dans la plupart des États membres en matière de législation et de formation dans le domaine des médias. Ces activités ont, pour un grand nombre d'entre elles, été financées par des contributions volontaires d'États membres et observateurs ainsi que par l'Union européenne. Le Conseil de l'Europe, en tant que principale organisation normative en Europe dans le domaine de la liberté des médias, a donc été habilité à mettre ses compétences à la disposition de tous les États en Europe. Cette expérience et ces compétences doivent continuer d'être exploitées.

5. L'Assemblée se réjouit de la coopération qui existe de longue date dans le cadre des programmes joints Conseil de l'Europe – Commission européenne dans le domaine de la formation en matière de médias en Europe, en espérant que le nouveau Programme MEDIA et l'instrument européenne de voisinage et de partenariat au titre du budget de l'UE pour la période 2007 - 2013 permettront de tirer davantage profit de l'expérience et de la zone d'extension géographique du Conseil de l'Europe tout en poursuivant les programmes joints à un niveau accru.

6. L'Assemblée rappelle également que le Conseil de l'Europe a mis en place dans de nombreuses villes un réseau d'écoles indépendantes d'études politiques qui permettront aux journalistes et d'autres personnes de se familiariser avec le projet européen, sur la base des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit et des valeurs civiques. D'autres activités propres aux journalistes et aux médias devraient être envisagées dans ce cadre.

7. Eu égard à la mondialisation des médias et aux différences dans les pratiques culturelles et médiatiques, l'Assemblée estime qu'une coopération accrue avec les pays non européens du bassin méditerranéen est nécessaire dans le domaine de l'éducation relative aux médias conformément aux lignes directrices de la Résolution de l'Assemblée 1313 (2003) sur la coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée.

8. L'Assemblée se réjouit également des efforts de formation des journalistes, déployés par de nombreuses entreprises de médias en Europe et par des organisations professionnelles telles que les Fédérations internationale et européenne des Journalistes, l'Union européenne de Radio-Télévision ainsi que l'Association Mondiale des Journaux et son Association européenne des Éditeurs de Journaux. L'éducation et la formation professionnelles de leurs journalistes constituent l'un des atouts les plus précieux des sociétés médiatiques dans un environnement médiatique de plus en plus concurrentiel. En ce qui concerne le contenu médiatique, la qualité doit être encouragée et ce contenu doit être élaboré de manière professionnelle par des journalistes instruits et bien formés.

9. L'Assemblée fait toutefois remarquer que les entreprises médiatiques européennes n'ont pas toutes la possibilité d'assurer la formation de leurs journalistes en raison d'une absence de financements et de programmes de formation. Alors que de nombreuses institutions d'enseignement universitaire proposent des cours et des programmes spécialisés pour les étudiants souhaitant devenir journalistes, elles sont très peu nombreuses à répondre aux besoins de formation pratique des journalistes professionnels. En conséquence, l'Assemblée estime que des cours spécialisés doivent être organisés en vue d'assurer aux journalistes une formation professionnelle et une formation continue.

10. L'Assemblée rappelle l'accent mis sur la liberté d'expression et la liberté des médias dans les engagements pris par les Chefs d'États et de Gouvernements dans leur Plan d'action lors du sommet de 2005 à Varsovie ainsi que dans les engagements pris lors de la 7^e conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse à Kiev les 10 et 11 mars 2005.

11. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de :

11.1 inviter tous les États membres à assurer des cours de formation professionnelle pour les journalistes au niveau national et par le biais du Conseil de l'Europe, éventuellement en coopération avec les médias et leurs organisations professionnelles ;

11.2 envisager de créer des chaires du Conseil de l'Europe pour la formation aux médias, éventuellement grâce à des contributions volontaires de la part des gouvernements et au soutien financier des sociétés médiatiques et en coopération avec des universités en Europe ;

11.3 mettre en place, avec les entreprises médiatiques et en coopération avec des institutions d'enseignement universitaire en Europe, un réseau de centres de formation pour journalistes ;

11.4 organiser des échanges paneuropéens de journalistes avec des institutions d'enseignement et des entreprises médiatiques, éventuellement par le biais de programmes communs avec l'Union européenne, en vue de promouvoir les normes européennes et la compréhension parmi les journalistes ;

11.5 organiser éventuellement avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe à Lisbonne, une conférence sur l'éducation et la formation professionnelles des journalistes en Europe et dans le bassin méditerranéen.

12. L'Assemblée décide d'apporter son aide aux parlements des États membres pour mettre en place des services chargés des relations avec les médias indépendants, en vue de renforcer la transparence du travail parlementaire ainsi que le professionnalisme des médias informant sur ce travail.

B. Explosé des motifs par M. Rafael Huseynov

1. L'Association Mondiale des Journaux a commémoré en 2005 le 400^e anniversaire de la naissance du premier journal imprimé, publié par Johann Carolus à Strasbourg en 1605 et rédigé par un réseau de correspondants ou de journalistes dans les grandes villes d'Europe centrale. Le journalisme est peut-être plus ancien mais le développement technologique des médias a sensiblement modifié le travail des journalistes. Alors que les correspondants de Johann Carolus devaient espérer être lus par quelques marchands, par un petit nombre de gens aisés ainsi que par quelques responsables politiques et religieux dans certaines capitales d'Europe centrale, cette situation a changé au cours des 400 dernières années. À l'ère de la diffusion par satellite et de l'Internet, les journalistes peuvent s'adresser presque instantanément à des lecteurs, des auditeurs ou des téléspectateurs dans le monde entier. En outre, un nouveau phénomène est apparu : tout le monde (pas seulement les journalistes) peut diffuser des informations et des opinions à un grand nombre de destinataires à travers l'Internet.

2. Comment les journalistes se préparent-ils à relever ces défis? Bien que la profession de journaliste soit, par exemple, reconnue à travers l'attribution de cartes de presse, il existe différentes formes d'éducation et de formation menant à cette profession. En Europe, il y a traditionnellement des universités qui proposent des études académiques et des diplômes dans le domaine du journalisme ainsi que des sociétés médiatiques offrant une formation sur le terrain à des journalistes stagiaires ayant suivi des cursus différents. De même que les médias ont joué un rôle majeur dans le contrôle des masses dans les régimes totalitaires et communistes, la formation des journalistes dans ces pays était soumise à des restrictions et à un contrôle politique. La formation des journalistes est donc le reflet de la société.

3. Une des conditions nécessaires d'une société démocratique est la liberté d'expression et d'information par les médias. La Cour européenne des Droits de l'Homme a toujours affirmé que des médias libres et pluralistes sont essentiels dans toute société démocratique. La Cour a également énoncé que le droit à la liberté d'expression implique également des responsabilités, en particulier le respect d'autres droits fondamentaux. En raison de l'importance des médias dans la création d'une famille démocratique de nations européennes, l'éducation et la formation professionnelles des journalistes nécessitent le soutien de tous les États européens.

4. Le droit à la liberté d'expression dans les médias implique que la profession de journaliste et le travail journalistique ne soient pas limités par l'État à travers un système d'accréditation ou d'admission. L'éducation et la formation professionnelles préalables des journalistes ne doivent pas être des conditions imposées par les autorités gouvernementales mais doivent plutôt constituer des objectifs poursuivis par les journalistes et les médias eux-mêmes.

5. Cependant, les parlementaires européens doivent veiller à ce que la liberté des médias demeure une question centrale en Europe, exigeant des efforts constants de la part de tous les gouvernements et parlements des États membres du Conseil de l'Europe. Même si la liberté d'expression et d'information à travers les médias a été introduite dans toutes les constitutions européennes, il convient encore de prêter une attention particulière à la fois à la mise en œuvre de ces normes et à l'éducation et la formation professionnelles des journalistes.

6. Cela explique l'accent mis sur la liberté d'expression et des médias dans les engagements pris par les Chefs d'États et de Gouvernements dans leur Plan d'action lors du sommet de 2005 à Varsovie ainsi que dans les engagements pris lors de la 7^{ème} conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse à Kiev les 10 et 11 mars 2005..

7. Le Conseil de l'Europe organise régulièrement des séminaires de formation pour journalistes dans de nombreux États membres et a adopté plusieurs recommandations sur des questions concernant les journalistes et les médias.

8. L'Assemblée a également abordé ces questions. À cet égard, on peut se référer par exemple à sa Résolution 1003 et à sa Recommandation 1215 (1993) relatives à l'éthique du journalisme, à sa Résolution 1165 (1998) sur le droit au respect de la vie privée, à sa Résolution 1438 et à sa Recommandation 1702 (2005) sur la liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes

dans les zones de conflits, à sa Recommandation 1706 (2005) sur les médias et le terrorisme ainsi que sa Résolution 1510 (2006) sur la liberté d'expression et le respect des croyances religieuses.

9. Le Comité des Ministres a également élaboré un certain nombre d'instruments pertinents tels que sa Recommandation (96) 4 sur la protection des journalistes en situation de conflit et de tension, sa Recommandation (97) 19 sur la représentation de la violence dans les médias électroniques, sa Recommandation (97) 20 sur le « discours de haine », sa Recommandation (97) 21 sur les médias et la promotion d'une culture de tolérance, sa Recommandation (99) 15 relative à des mesures concernant la couverture des campagnes électorales par les médias, sa Recommandation (2000) 7 sur le droit des journalistes de ne pas révéler leurs sources d'information, sa Recommandation (2003) 13 sur la diffusion d'informations par les médias en relation avec les procédures pénales ainsi que sa Déclaration du 12 février 2004 sur la liberté du discours politique dans les médias.

10. Au cours de l'élaboration du présent rapport, la Sous-Commission des Médias de la Commission de la Culture, de la Science et de l'Éducation a organisé avec la Division des Médias de la DG II – Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, un séminaire sur la liberté et l'éthique des médias : une dimension européenne dans l'éducation et la formation professionnelles des journalistes (voir annexe). Ce séminaire a été accueilli à Bakou les 29 et 30 novembre 2006 par l'Université de langues d'Azerbaïdjan et par la délégation parlementaire d'Azerbaïdjan auprès de l'Assemblée. Il a été financé en partie par un programme commun de l'UE et du Conseil de l'Europe. Ce séminaire a permis de tirer les conclusions suivantes :

a. L'éducation et la formation professionnelles des journalistes ont besoin d'une attention et d'un soutien accrus, en particulier en Europe orientale.

b. Des séminaires régionaux devraient faciliter la coopération et la compréhension transfrontalières entre les journalistes et les médias, sur la base de valeurs communes aux pays d'Europe.

c. Le Conseil de l'Europe est la tribune adéquate pour ces séminaires parce que c'est la principale organisation normative en matière de liberté des médias, parce qu'il possède une vaste expérience en ce qui concerne l'organisation de séminaires de formation et sa portée s'étend à toute l'Europe.

11. En Europe, les médias travaillent de plus en plus sans se soucier des frontières nationales : les journalistes se déplacent d'un État à l'autre en écrivant sur des sujets venant de l'étranger ou intéressant un public étranger et les produits médiatiques sont diffusés au-delà des frontières. En conséquence, l'éducation et la formation des journalistes en Europe doivent revêtir une dimension européenne. Lorsque les universités coopèrent, les sociétés médiatiques européennes et multinationales forment les journalistes dans le cadre d'un apprentissage international de telle sorte qu'une dimension européenne soit garantie. Cependant, il s'avère que c'est l'exception, notamment dans les États à faible revenu moyen dans lesquels les sociétés médiatiques sont moins susceptibles d'investir de manière importante dans la formation de leurs journalistes.

12. Les autorités des États membres, les institutions d'enseignement et les sociétés médiatiques devraient être encouragées à développer ou, lorsqu'ils existent déjà, à intensifier les échanges paneuropéens d'étudiants, de stagiaires et de jeunes journalistes, en particulier en provenance d'Europe centrale et orientale. De nombreuses personnes considèrent que la jeune génération de futurs journalistes constitue le meilleur espoir que les médias des pays en transition deviennent solides, professionnellement compétents, économiquement viables et parfaitement indépendants.

13. Le Conseil de l'Europe a mis en place une coopération étroite avec l'Union européenne et souhaite l'intensifier conformément aux décisions prises lors du troisième sommet des Chefs d'États et de Gouvernements à Varsovie les 16 et 17 mai 2005. Il serait donc utile que les deux organisations coopèrent à travers des activités conjointes de formation en matière de médias dans le cadre du nouveau Programme MEDIA 2007.

14. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté, le 15 novembre 2006, un nouveau Programme MEDIA visant à soutenir le secteur audiovisuel européen pour la période 2007 - 2013 avec un budget total de 755 millions d'euros. Ce nouveau Programme MEDIA comprend,

comme le précédent, un soutien en faveur de la formation des professionnels de l'audiovisuel. En outre, l'Union européenne a adopté l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (ENPI) doté d'un budget d'environ 12 milliards d'euros pour les années 2007 - 2013, ce qui constitue une augmentation de 32 % en termes réels par rapport aux programmes précédents TACIS, MEDA et IEDDH. L'ENPI peut également comporter un soutien en faveur des médias et des journalistes.

15. L'éducation et la formation professionnelles de leurs journalistes constituent l'un des atouts les plus précieux des sociétés médiatiques dans un environnement médiatique de plus en plus concurrentiel. Le slogan « le contenu est roi », très populaire actuellement, exige que ce contenu médiatique soit élaboré de manière professionnelle par des journalistes instruits, bien formés et respectant une certaine déontologie.

16. Étant donné que les médias et les journalistes jouissent du droit à la liberté d'expression, la législation restreignant cette liberté est, en général, jugée problématique. En conséquence, les médias et les journalistes ont élaboré différents systèmes d'autorégulation. Ceux-ci comprennent aussi bien les organismes indépendants de réclamation en matière de presse et les médiateurs des médias que les codes de déontologie et l'éthique médiatique. Dans la plupart des mécanismes d'autorégulation, les organisations professionnelles de journalistes jouent un rôle central.

17. En conséquence, la formation des journalistes doit comprendre des cours d'éthique médiatique ainsi que des cours relatifs aux différents organes chargés des réclamations contre les médias. Cette formation peut être assurée par les universités et les sociétés médiatiques mais elle peut également être proposée en coopération avec l'organisation professionnelle et l'organe chargé des médias. Dans l'esprit d'un partenariat public-privé, le Conseil de l'Europe pourrait apporter son soutien à des organisations professionnelles et à des médias européens en vue de mettre en place des programmes conjoints de formation pour les journalistes européens.

18. Les normes éthiques ne sont efficaces que lorsque la direction et les propriétaires de médias participent à leur application. En conséquence, les dirigeants doivent prendre part aux activités de formation.

19. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, des informations sur la dimension européenne de l'éducation et de la formation professionnelles des journalistes ont été envoyées l'an dernier aux organisations professionnelles compétentes dans le domaine des médias afin d'avoir leurs commentaires. Les commentaires reçus par la Fédération européenne des Journalistes, par l'Association Mondiale des Journaux et l'Union européenne de Radio-Télévision étaient très encourageants et allaient dans le sens d'une coopération accrue avec le Conseil de l'Europe.

20. La Fédération européenne des Journalistes (FEJ), dont le siège est à Bruxelles, a répondu que, dans un monde en évolution constante dans le secteur des médias avec des profils professionnels plus en plus technologiques, la formation initiale et la formation continue des journalistes étaient indispensables pour maintenir la qualité, l'indépendance et l'intégrité de la profession de journaliste. La FEJ a regretté la tendance consistant à engager des jeunes inexpérimentés, souvent sans formation ni expérience, pour effectuer un travail journalistique, en particulier en Europe centrale et orientale.

21. La FEJ a travaillé sur une enquête de qualité dans le journalisme avec l'intention d'élaborer un manuel destiné à la formation des journalistes. La première étape a consisté à diffuser un questionnaire parmi les journalistes en exercice. L'une des questions était : Quelle est l'importance des questions d'éthique dans votre travail quotidien? Les premiers résultats ont révélé que 64 % des journalistes en exercice ont affirmé que l'éthique jouait un rôle très important dans leur travail actuel tandis que 23 % ont répondu qu'elle jouait un rôle important. Mais que savaient-ils du code de déontologie de leur pays? Seuls 32 % ont répondu qu'ils en avaient une parfaite connaissance.

22. La FEJ croyait que les propriétaires de médias étaient tenus d'assurer une formation continue au profit de leurs journalistes, notamment sur des questions d'éthique et en matière de journalisme d'investigation. Le droit à la formation doit s'inscrire dans le cadre de conventions collectives et doit pouvoir s'exercer par les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux. Les journalistes indépendants doivent également suivre cette formation qui doit s'étendre à tout le secteur en donnant

une base solide et professionnelle pour travailler dans tous les domaines du journalisme, y compris en ligne. La formation professionnelle était à la fois une question économique et morale.

23. La FEJ a également suggéré que les syndicats de journalistes participent, avec les médias employeurs et les formateurs des journalistes, au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de formation. Les programmes de formation doivent être élaborés sur la base d'un développement durable impliquant les systèmes de formation, les syndicats et les employeurs nationaux.

24. La FEJ trouverait très utile que le Conseil de l'Europe crée un réseau paneuropéen d'enseignement des normes de qualité en matière de journalisme et elle a souhaité devenir partenaire de ce projet. La FEJ a lancé son Initiative de Journalisme Ethique pour répondre à la montée de l'intolérance en Europe. Elle devrait comprendre des mesures pratiques visant à améliorer la performance des médias en sensibilisant les médias et les journalistes de tous bords à travers le dialogue et des actions dans le domaine de la formation, du recrutement et de la pratique éditoriale. Cette initiative devrait comprendre également un débat sur la manière de renforcer l'autorégulation dans les médias et sur la manière de renforcer son efficacité et sa crédibilité.

25. L'Association Mondiale des Journaux (AMJ), dont le siège est à Paris, a indiqué que ce sont les entreprises médiatiques qui ont le plus investi dans la formation des journalistes et que les employeurs étaient responsables des programmes de formation. En conséquence, l'AMJ s'est considérée elle-même ainsi que son affilié européen, l'Association européenne des Éditeurs de Journaux, dont le siège est à Bruxelles, comme des partenaires naturels dans la réalisation d'activités de formation des professionnels des médias au niveau européen.

26. L'Union européenne de Radio-Télévision (UER), dont le siège est situé à Grand-Saconnex, près de Genève, a posé une question clé : Comment introduire une dimension européenne dans la formation des journalistes? La connaissance de l'Europe et des affaires européennes doit faire partie du cursus de base. Cela a élargi les horizons des journalistes en les formant selon les principes fondamentaux de l'Europe afin qu'ils puissent enrichir leurs reportages nationaux ou internationaux. L'élaboration des nouvelles est une opération complexe et le fait de se placer dans une perspective européenne pourrait améliorer sensiblement la qualité des nouvelles.

27. L'UER ne participe pas à l'éducation de base ou universitaire des journalistes mais se concentre plutôt sur la formation professionnelle en combinant trois éléments : (1) les connaissances, (2) le savoir-faire et la pratique, et (3) les compétences interculturelles. Ces trois composantes pourraient être étendues au niveau européen :

- Connaissance des principes, des pays, des réalités et des peuples européens, en évitant ainsi les préjugés et en renforçant les valeurs communes de l'Europe ;
- Savoir-faire et échange des meilleures pratiques concernant les modalités d'application des principes, traiter les informations et élaborer les nouvelles (récit d'une histoire, couverture des dernières nouvelles, décision en matière d'éthique) ;
- Compétences interculturelles permettant aux journalistes d'interagir avec davantage de personnes d'origines diverses et de refléter la diversité de la réalité dans les nouvelles, les émissions, etc.

28. À titre d'exemple, la « Semaine des Nouvelles » est un séminaire annuel organisé par l'UER qui a vu le jour en 1999 grâce à l'aide du Conseil de l'Europe. Cinquante jeunes journalistes de 25 pays (essentiellement d'Europe centrale, du sud-est et orientale) tirent mutuellement des enseignements de leurs expériences, apprennent à discuter de questions difficiles et à échanger des idées sur des décisions éditoriales. Les séminaires intitulés « Semaine des Nouvelles » créent une ambiance fructueuse et amicale entre confrères qui se sentent faire partie d'une communauté européenne de journalistes.

29. L'UER organise également des ateliers de formation sur le terrain axés sur la direction des salles de presse, les techniques d'interview, la ligne éditoriale des salles de presse, la couverture des élections, la couverture médiatique croisée, etc.

30. L'expérience de l'UER en matière de formation européenne a révélé que :

- Créer des réseaux d'idées, de personnes, de thèmes et de références nécessitait du temps, un contenu de formation de valeur, une méthodologie de haute qualité, des orateurs excellents et ouverts ;
- Comprendre la réalité de l'Europe (visages des gens, des pays, les problèmes, les succès, les sons, etc.) a permis de créer des sources d'information afin d'améliorer les nouvelles ;
- Une meilleure utilisation devait être faite des plates-formes numériques avec un renforcement du travail médiatique croisé et de la coopération.

31. L'UER a manifesté son intérêt pour la coopération et le développement d'autres projets de formation avec le Conseil de l'Europe et s'est montrée particulièrement intéressée par l'action impliquant également les pays du sud de la Méditerranée dont certains sont membres de l'UER.

32. Ces trois organisations doivent être remerciées pour leurs commentaires utiles et leur coopération avec le Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Conclusion

33. Le Conseil de l'Europe a défini des normes fondamentales pour l'Europe en matière de liberté d'expression et d'information dans les médias, en particulier l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, la Convention européenne sur la télévision transfrontière et de nombreuses résolutions, recommandations et déclarations relatives aux médias, adoptées par le Comité des Ministres et par l'Assemblée parlementaire.

34. Sur la base de ces normes, le Conseil de l'Europe a aidé les gouvernements des États membres ainsi que les journalistes et les organisations professionnelles à créer un environnement médiatique européen visant à permettre des reportages libres, indépendants, pluralistes, équitables et ouverts, sans se soucier des frontières nationales.

35. L'éducation et la formation professionnelles des journalistes étant essentiellement dans l'intérêt de la société, les États doivent soutenir ces efforts parce que les médias jouent un rôle clé dans une société démocratique et sur un continent européen démocratique.

36. Les questions et les normes touchant à l'éthique relèvent des principales disciplines de l'éducation et de la formation professionnelles des journalistes. Elles garantissent la qualité des médias. La qualité des médias est dans l'intérêt des journalistes, des éditeurs et du public.

37. Les parlements nationaux d'Europe sont invités à œuvrer avec leurs gouvernements à la mise en œuvre des recommandations au Comité des Ministres, contenues dans la Recommandation de l'Assemblée jointe au présent rapport. Les organisations professionnelles dans le domaine des médias et les institutions d'enseignement sont invitées à collaborer avec le Conseil de l'Europe à cet égard.

Annexe

Liberté des médias et éthique : donner une dimension européenne à l'éducation et à la formation professionnelles des journalistes**Résumé du séminaire tenu à Bakou le 29-30 novembre 2006****Séance d'ouverture**

M. Walter, Président, ouvre le séminaire. Les médias étant une composante essentielle de toute société démocratique, il faut, dit-il, accorder une attention toute particulière - et le soutien correspondant - à la formation des journalistes. La qualité de leur formation déterminera la qualité des médias pour lesquels ils travaillent. Dans une démocratie, le vote a son importance, mais les élections ne sont pas en elles-mêmes une condition suffisante. L'Etat de droit, l'indépendance des juges, une société civile forte, un ensemble de partis politiques, allant de pair avec une culture de participation de la population sont autant d'éléments tout aussi indispensables. Autres piliers de la démocratie, d'une importance primordiale, une presse et des médias électroniques libres et responsables.

M. Seyidov souhaite la bienvenue à tous les participants à l'Université des langues d'Azerbaïdjan. Il souligne l'importance des médias dans une démocratie, ainsi que la valeur et l'intérêt d'une formation de qualité.

M. Bribosia rappelle que le Conseil de l'Europe a aidé les Etats membres dans l'élaboration de lois relatives aux médias. L'application des lois dans la pratique importe toutefois plus que leur adoption proprement dite. Le pluralisme du paysage médiatique en Azerbaïdjan pâtit de la suspension de la chaîne de télévision ANS. Il mentionne également la récente expulsion du quotidien Azadlig de ses locaux à Bakou. Sans porter de jugement sur ces affaires, il estime que ni l'une ni l'autre ne sont de bon augure pour l'Azerbaïdjan.

M. Hasanov reconnaît l'importance de la liberté des médias. Lorsqu'on vous dit qu'une chaîne de télévision azerbaïdjanaise est suspendue et qu'un journal est transféré dans d'autres locaux, vous avez peut-être l'impression que les choses tournent mal dans ce pays. Ce n'est pas le cas. L'Azerbaïdjan dispose de lois relatives aux médias et les applique. Mais certaines personnes refusent de respecter la loi. Suivant l'avis du Conseil de l'Europe, l'Azerbaïdjan a adopté des lois concernant les médias et les journalistes, la radiodiffusion, la radiodiffusion de service public, le respect de la vie privée et l'accès à l'information. Le gouvernement alloue également des fonds pour le développement technique des médias, et prévoit par exemple des exonérations fiscales et l'accès à des prêts spéciaux. L'Azerbaïdjan se heurte toutefois à un problème particulier, en ce que certains médias entendent accroître la violence politique. Les journalistes qui sont en compétition pour des postes politiques ne peuvent être considérés comme des journalistes ordinaires. Vu qu'en Azerbaïdjan il est fréquent que les médias ne soient pas viables au plan financier, ils adhèrent à des partis ou mouvements politiques ou recherchent des financements à l'étranger.

M. Huseynov informe les participants qu'il rédige un rapport sur le thème du séminaire qui devrait être soumis pour débat à l'Assemblée. La liberté d'expression est un droit fondamental. Cela étant, la liberté d'une personne s'arrête là où commence celle d'autrui. Par conséquent, l'éthique médiatique joue un rôle important. Il faut respecter des limites, qu'elles soient éthiques ou territoriales. Il a consulté la Fédération européenne des journalistes, l'Association mondiale des journaux et l'Union européenne de radiodiffusion sur diverses recommandations possibles concernant l'éducation et la formation professionnelles des journalistes.

Séance 1: Formation des journalistes : concepts et pratique

M^{me} Mikashavidze estime qu'en dépit d'une décennie de turbulences politiques, de conflits civils et de bouleversements économiques, les pays du Caucase ont commencé à poser les fondements - encore fragiles - d'une presse indépendante. A ce stade, nombreux sont ceux qui voient dans la génération montante des futurs journalistes le plus grand espoir de transformer les médias de ces pays en observateurs vigilants, compétents, économiquement viables et véritablement indépendants, du gouvernement et de l'administration. De nombreux journalistes des pays du Caucase n'ont pas suivi de formation préalable à l'université. Beaucoup d'autres sont passés par un enseignement à l'ancienne, essentiellement théorique, - souvent enraciné dans la tradition soviétique - et n'ont acquis que très peu de compétences pratiques. Quasiment tous les journalistes s'emploient aujourd'hui à acquérir de nouvelles compétences pour rester compétitifs sur la marché de l'emploi. Ce constat a conduit les formateurs à accroître le nombre de programmes théoriques et pratiques en améliorant les contenus et les méthodes. Les compétences professionnelles doivent être enseignées de manière pratique et concrète. La majorité des élèves et des journalistes en exercice n'ont qu'une connaissance superficielle des normes et standards éthiques en vigueur, aussi sont elles systématiquement violées. L'absence d'éthique et de scrupules et la recherche de sensationnel restent d'actualité. Le public mentionne très souvent les violations des règles éthiques comme raisons de son insatisfaction et de son manque de confiance à l'égard des médias. Il est par conséquent moins disposé aujourd'hui à prendre position pour l'indépendance du journalisme et à la protéger. L'Institut caucasien de journalisme et de gestion des médias a été créée en Géorgie en 2002 pour renforcer le rôle des médias indépendants dans les démocraties émergentes du Caucase par le biais de programmes de formation théorique et pratique. Il vise à former un ensemble de journalistes dûment formés, attachés aux principes de loyauté, d'indépendance, d'honnêteté et de rigueur dans le travail qu'ils accomplissent pour la presse, la télévision et la radio.

M^{me} Illés estime que pour être effective, l'éthique du journalisme doit être intégrée dans tous les thèmes et à tous les niveaux de la formation. Il faut que le personnel, la direction et les propriétaires du média acceptent les normes éthiques en salle de presse et y adhèrent pleinement. Souvent l'environnement extérieur est hostile ou indifférent aux normes éthiques des médias. Il se peut par exemple que la liberté d'expression soit limitée ou que les instruments d'autorégulation soient absents ou en cours d'élaboration. Pour être performante, la formation doit porter sur les techniques journalistiques, les techniques de gestion et les normes et pratiques éthiques.

Séance 2: Coopération européenne dans la formation des journalistes

M. Alizada présente l'enseignement du journalisme à l'université d'Etat de Bakou. Il souligne la nécessité d'une formation professionnelle appropriée pour un journalisme de haut niveau. Le programme du Département de journalisme de l' Université d'Etat de Bakou propose aux étudiants des cours d'éthique du journalisme et de droit des médias. Selon le gouvernement, l'Azerbaïdjan compte 2 900 médias enregistrés, dont une centaine de revues. Le pays n'étant indépendant que depuis une quinzaine d'années, les médias ont une moindre expérience de l'environnement médiatique contemporain. Mais des journaux paraissent en Azerbaïdjan depuis 130 ans.

M. Hajili indique que pour pouvoir survivre, les normes médiatiques exigent un environnement politique, juridique, social et économique correspondant. Il est regrettable par conséquent que le quotidien Azadlig ait été expulsé de ses locaux à Bakou. Quelles normes éthiques l'éditeur du journal Azadlig peut-il recommander à son personnel ? C'est en vertu des lois en vigueur en matière de médias que des journalistes sont emprisonnés pour diffamation et incitation à la haine religieuse, souvent après le dépôt de plaintes par des fonctionnaires du gouvernement. Pour être indépendants, il faut que les médias soient économiquement autosuffisants. A l'exception d'un ou deux d'entre eux, tous les médias d'Azerbaïdjan sont tributaires du soutien financier du gouvernement. Il n'y a malheureusement pas d'exigence de professionnalisme, mais plutôt une demande de journalisme politique.

M. Mayer indique que selon une récente étude de la Fédération européenne des journalistes, l'éthique jouait pour 64 % des journalistes, un rôle très important, et pour 23%, un rôle important. Cela étant, 34 % seulement des journalistes connaissent bien leur code déontologique. Les questions et normes éthiques font partie des sujets les plus importants de l'éducation et de la formation professionnelles des journalistes, parce qu'elles garantissent la qualité des médias. La

liberté des médias et son utilisation en leur âme et conscience par des journalistes conscients de leurs responsabilités sont comme les deux côtés d'une même pièce de monnaie. L'autorégulation permet aux médias de mieux assumer cette responsabilité. Le Conseil de la presse allemande qui vient de célébrer son 50^e anniversaire relève et dénonce les abus et les violations des règles de loyauté et de responsabilité régissant la conduite des journalistes en Allemagne et s'emploie à y mettre fin, chaque fois que c'est possible. Comme institutions analogues en Europe, l'orateur mentionne les médiateurs des pays scandinaves, le Conseil de la presse néerlandaise et la Commission de recours de la presse britannique. En Allemagne, tous les nouveaux journalistes suivent durant deux ans, conformément à une convention collective concernant la formation des journalistes une formation maison, comprenant des cours d'éthique. Cela, étant les normes éthiques ne sont qu'un concept abstrait, tant que les journalistes sont en proie à des problèmes existentiels et ont peur du lendemain. Pour qu'ils puissent remplir les normes éthiques, il faut leur offrir un salaire décent et une protection sociale suffisante.

Séance 3 : coopération européenne dans la formation des journalistes

M. Passicouset présente l'Association européenne de formation au journalisme dont l'objet est de conférer une dimension européenne à la formation professionnelle des journalistes. L'Association traite, entre autres thèmes, des nouveaux médias comme l'Internet et des modalités de travail avec eux et d'établissement de réseaux professionnels. Le récent débat public sur un « choc de civilisations » a montré qu'il y avait aussi des problèmes parmi les journalistes. L'éthique du journalisme peut aider à surmonter de tels chocs. Le Processus de Bologne concernant l'enseignement supérieur en Europe a également des incidences sur l'éducation et la formation professionnelles des journalistes. Dans certains pays, la formation universitaire est la règle, alors que dans d'autres, elle se double d'une formation pratique ou se conjugue avec un apprentissage. Pour les pays dans lesquels les journalistes reçoivent une formation pratique dans le cadre de l'enseignement qu'ils suivent, le processus de reconnaissance est plus compliqué.

M. McIntosh estime que si la diversité est nécessaire dans la formation, en matière d'éthique c'est l'unité qui doit être maintenue.

M. Rizun indique que le développement accéléré du secteur des médias en Ukraine souffre d'une pénurie de compétences. En outre, la société se heurte à des problèmes socio-politiques, économiques et technologiques. L'élan initial donné au développement du secteur des médias date des premiers jours de l'indépendance du pays. Les programmes de formation adoptés dans les centres et les rédactions qui viennent d'être mis en place ont créé l'illusion d'une alternative à la formation universitaire théorique traditionnelle. Mais ces programmes ne se sont pas substitués aux trois volets de la formation universitaire professionnelle : culture générale, connaissances de base et formation professionnelle. L'enseignement universitaire a été considéré comme par trop conservateur, éloigné des réalités professionnelles et incapable d'apporter rapidement des réponses au développement accéléré du secteur de médias et d'assimiler l'expérience occidentale pour ce qui est de la forme et de la teneur de l'enseignement. En définitive, il est largement admis que la formation au journalisme est un système d'enseignement continu dans lequel chacun a sa place : les universités assurent l'enseignement supérieur et prépare les futurs spécialistes à une vie indépendante, tandis que les divers types de programmes de formation s'emploient soit à familiariser les spécialistes aux conditions de travail « en situation » - dans les rédactions - soit à améliorer leurs compétences. Les cours de formation professionnelle en tant qu'éléments clés de la formation au journalisme dans les universités aujourd'hui requièrent la présence de bons équipements techniques. Le projet de développement des compétences médiatiques de l'Union européenne octroie des fonds pour ce type d'équipements techniques à l'université nationale Taras Shevchenko de Kiev et à son institut de journalisme ainsi qu'à deux centres pilotes – l'université nationale d'Uzhgorod et l'université nationale Tavrishesky. Sans un tel soutien, la mise en place de programmes de formation professionnelle dans les universités d'Ukraine n'eût pas été possible.

M. Howson présente les activités de formation de la BBC à l'étranger. La compréhension mutuelle est un facteur essentiel pour des médias de qualité, aussi un projet rassemble-t-il des journalistes de Serbie et du Kosovo dans le but de produire des documentaires sur leur histoire commune. En ce qui concerne le Processus de Bologne, il a fallu à l'Irlande cinq ans pour le mettre en œuvre et il en faudra sans doute davantage au Caucase ou à l'Ukraine.

M^{me} Illés constate une certaine distance entre les milieux universitaires et les professionnels dans cette région, de sorte que les diplômés des écoles de journalisme travaillent rarement comme journalistes. Lorsque les médias locaux sont repris par des sociétés étrangères, la mise en place de formations maison permet en règle générale d'assurer la loyauté du personnel à l'égard du repreneur.

M. Mayer estime que la formation de formateurs est très importante pour la mise en commun de l'expérience acquise. La formation ne saurait cependant être imposée de l'extérieur, elle doit plutôt conduire à une prise de conscience et à une meilleure compréhension tout en respectant les particularismes régionaux.

M^{me} Mikashavidze estime qu'il faut organiser plus de séminaires comme celui-ci afin de mieux partager l'expérience des uns et des autres. Le professionnalisme des journalistes revêt une très grande importance pour la société ; il doit par conséquent être encouragé. Répondant à une remarque sur la situation économique souvent difficile des enseignants dans les pays du Caucase, elle rappelle que l'amélioration de la formation des enseignants leur offrira de meilleures opportunités.

M. Passicousset encourage les journalistes et les enseignants à établir des réseaux par exemple via l'Internet. Ces réseaux sont utiles aux journalistes et aux universitaires dans leur travail au quotidien. Malheureusement dans ce domaine, l'Europe accuse un retard par rapport à l'Amérique du Nord.

Déclarations finales

M. McIntosh remercie tous les intervenants et participants ainsi que les hôtes du séminaire. Il estime que les séminaires régionaux doivent être plus inclusifs et regrette l'absence des journalistes arméniens. La formation en soi suscite toujours la controverse lorsqu'il s'agit de concilier formation théorique et en cours d'emploi. Les formateurs ont assurément besoin de développer leurs compétences et devront par conséquent se voir offrir des activités de soutien. En tout état de cause, il est indispensable de développer la coopération entre journalistes et médias. Ce type de formation a un coût, notamment pour la radiodiffusion, et l'Europe devra encore offrir son aide pendant quelque temps.

M. Huseynov remercie tous ceux qui ont apporté au séminaire des contributions dont il tiendra compte dans son rapport sur le sujet. La mondialisation et l'accélération du développement technologique des médias électroniques exigent des journalistes de nouvelles connaissances théoriques et techniques. Les médias et la libre circulation de l'information jouent un rôle crucial pour toute société démocratique. L'Azerbaïdjan, membre du Conseil de l'Europe depuis près de six ans, s'est considérablement rapproché des normes européennes. Pour bien former les journalistes, il faut des enseignants qualifiés et des étudiants motivés et une compréhension commune du sujet.

M. Seyidov se félicite de la tenue du présent séminaire à l'Université des langues d'Azerbaïdjan et espère qu'il sera suivi d'une série d'autres manifestations dans le domaine de la formation.

Liste des participants

Membres de la Sous-commission des Médias

M. Robert WALTER (Président), Royaume-Uni
M. Igor CHERNYSHENKO, Russie
M. Rafael HUSEYNOV, Azerbaïdjan
M. Andrew McINTOSH, Royaume-Uni
M. Aydin MIRZAZADA, Azerbaïdjan
Lord RUSSELL-JOHNSTON, Royaume-Uni
M. Pär Axel SAHLBERG, Suède
M. Iñaki TXUEKA Espagne

Autres parlementaires

Mme Elmira AKHUNDOVA, Azerbaïdjan
Mme Gultakin HAJIYEVA, Azerbaïdjan
M. Fazail IBRAHIMLI, Azerbaïdjan
M. Oleg PANTELEEV, Russie
Mme Ganira PASHAYEVA, Azerbaïdjan
M. Samad SEYIDOV, Azerbaïdjan

Orateurs

M. Yalchin ALIZADA, Doyen de la faculté de journalisme de l'université d'Etat de Bakou
M. Denis BRIBOSIA, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à Bakou
M. Rashid HAJILI, Directeur de l'Institut de droit des médias, Azerbaïdjan
M. Ali HASANOV, Chef du département des affaires publiques-politiques, Bureau du Président d'Azerbaïdjan
M. Tony HOWSON, Directeur d'équipe de projet, BBC World Service Trust
Mme Vera ILLES, Directrice de programme, Free Voice/The Management and Media Academy, Pays-Bas
M. Wolfgang MAYER, Membre de la Fédération européenne des journalistes et du Conseil allemand de la presse
Mme Maia MIKASHAVIDZE, Doyenne de l'école de journalisme et de gestion des médias du Caucase, Géorgie
M. Laurent PASSICOUSSET, CFPJ, Association française et européenne de formation des journalistes
M. Vlodymyr RIZUN, Directeur de l'Institut de journalisme, université nationale Taras Shevchenko, Kiev

Autres participants

M. Aynur BASHIROVA, Professeur, l'université d'Etat de Bakou
M. Yadigan MAMMADL, Democratic Journalists League
M. Veshapidre PAATA, Editeur, "24 Saati" (24 heures)
M. David PAITCHADZE, Directeur du Département de Journalisme de Université d'Etat de Tbilisi
M. Ihor SLISSARENKO, Journaliste, "Ukraina", Ukraine
Mme Viktoriya SYAMAR, IMI, Ukraine

Des journalistes d'Azerbaïdjan, de Géorgie et d'Ukraine
Des enseignants de l'université d'Etat de Bakou
Des étudiants de l'université de langues d'Azerbaïdjan, à Bakou

Secrétaires de la Délégation d'Azerbaïdjan

M. Ruslan ISMAYILOV
M. Ilgar MAJIDLI

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire :

M. Rüdiger DOSSOW, co-secrétaire de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation
Mme Sandra KSSIS, Assistante, Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Commission chargée du rapport : Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Renvoi en commission : Doc. 10324, Renvoi n° 3014 du 23 novembre 2004

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission, le 23 janvier 2007

Membres de la commission: M. Jacques **Legendre** (Président) (Remplaçant : Mr. Philippe **Nachbar**),
Baronne **Hooper**, M. Wolfgang **Wodarg**, Mme Anne **Brasseur**, (Vice-Présidents), M. Hans Ager, M.
Toomas **Alatalu**, M. Kornél **Almássy**, M. Lars Barfoed, M. Rony **Bargetze**, Mme Marie-Louise
Bemelmans-Videc, M. Levan Berdzenishvili, Mme Oksana Bilozir, Mme Maria Luisia Boccia
(Remplaçant: M. Stefano **Morselli**), Mme Margherita **Boniver**, M. Ioannis **Bougas** (Remplaçant : M.
Miltiadis **Varvitsiotis**), Mme Cornelia Cazacu, M. Osman **Coşkunoglu**, M. Vlad Cubreacov, M. Ivica
Dačić, Mme Maria **Damanaki**, M. Joseph Debono Grech (Remplaçant :M. Joseph **Falzon**), M. Stepan
Demirchyan, M. Ferdinand Devinski, Mme Kaarina **Dromberg**, Mme Åse Gunhild Woie **Duesund**, M.
Detlef **Dzembitzki**, Mme Anke Eymer, M. Relu Fenechiu, Mme Blanca Fernández-Capel, Mme Maria
Emelina Fernández-Soriano, M. Axel Fischer, M. José Freire Antunes (Remplaçant: M. José Luís
Arnaut), Mme Alena Gajdůšková, M. Eamon Gilmore, M. Stefan **Glăvan**, M. Luc Goutry, M. Vladimir
Grachev, M. Andreas Gross, M. Kristinn H. Gunnarsson, M. Jean-Pol Henry, M. Rafael **Huseynov**, M.
Fazail **Ibrahimli**, Mme Halide **İncekara**, Mme Evguenia Jivkova, M. Morgan Johansson
(Remplaçante: Mme Lena **Hallengren**), M. Ali Rashid **Khalil**, M. Serhiy Klyuev, M. József **Kozma**, M.
Jean-Pierre Kuchida, M. Guy **Lengagne**, Mme Jagoda Majska-Martinčević, M. Tomasz **Markowski**
(Remplaçant: M. Zbigniew **Girzynski**), M. Andrew McIntosh, M. Ivan Melnikov, Mme Maria Manuela
de Melo, Mme Assunta **Meloni**, M. Paskal Milo, Mme Christine Muttonen, Mme Miroslava Němcová,
M. Edward **O'Hara** (Remplaçant: M. Robert **Walter**), M. Kent **Olsson**, M. Andrey Pantev, Mme
Antigoni **Pericleous Papadopoulos**, M. Azis **Pollozhani**, Mme Majda **Potrata**, M. Dušan Proroković,
M. Lluís Maria de Puig, M. Johannes **Randegger**, M. Zbigniew **Rau**, Mme Anta Rugāte, M. André
Schneider (Remplaçant : M. Jean-Marie **Geveaux**), M. Vitaliy Shybko (Remplaçante : Mme Olha
Herasym'yuk), Mme Geraldine Smith (Remplaçante : Baronne **Knight of Collingtree**), Mme
Albertina Soliani (Remplaçant :M. Massimo **Livi Bacci**), M. Yury Solonin, M. Christophe Spiliotis-
Saquet, M. Valeriy **Sudarenkov**, M. Mehmet **Tekelioğlu**, M. Ed van Thijn, M. Piotr **Wach**, M.
Emanuelis Zingeris.

N.B : Les noms des membres qui ont pris part à la réunion sont imprimés en caractères **gras**

Chef du Secrétariat: M. Grayson

Secrétaires de la commission : M. Ary, M. Dossow